



AVIS AU PUBLIC ÉLECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

À raison des élections communales, **les listes électorales ont été arrêtées provisoirement** au 15 avril 2024.

Ces listes sont déposées à l'inspection du public au secrétariat de la commune de Kiischpelt à Wilwerwiltz, 7, op der Gare, du 16 au 23 avril 2024 inclusivement.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu jusqu'au 23 avril 2024. Tout citoyen est invité de produire jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la Cour administrative, doit être soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Les citoyens n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans lors du dépôt des listes mais qui, en vertu des articles 1, 2 et 3 de la loi électorale, peuvent participer aux élections, doivent adresser leurs éventuelles réclamations au collège des bourgmestre et échevins par l'intermédiaire de leurs tuteurs légaux respectifs.

Wilwerwiltz, le 15 avril 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

